



Absence Société vérifiant le radar

Par **mm45**, le **26/07/2010** à **09:47**

Bonjour,

J'ai reçu un avis de contravention pour excès de vitesse.

Il me semblait que si la société vérifiant le radar était la même que celle qu'il l'avait fabriquée, cela constituait un motif de contestation.

Or, sur mon avis de contravention il y a bien la date à laquelle le radar a été vérifié mais la société ne figure pas. Je ne peux donc pas savoir qui a contrôlé ce radar.

Cela constitue-t-il un motif de contestation ?

Merci d'avance pour votre réponse,

Par **razor2**, le **26/07/2010** à **16:03**

Bonjour, le fait que la société qui vérifie le radar soit la même que celle qui l'a construit ne constitue nullement un motif de contestation, c'est parfaitement réglementaire à partir du moment où cette société est "agrée" par l'Etat.

L'absence de mention du nom de cette société sur l'avis de contravention n'est pas plus un motif de contestation, désolé.

Par **mm45**, le **09/08/2010** à **10:58**

Bonjour,

Tampis... Merci pour votre réponse rapide.